

Mesdames Messieurs,

Je vous notifie ci-dessous les éléments concernant le projet de Parc éolien de La Vaure, projet **inacceptable** à bien des égards qui ne respecte :

- Ni, d'une façon générale la région du Sud Ouest Marnais et en particulier les environs du village de Gourgançon sursaturé de parcs éoliens : 226 éoliennes à proximité : les 2 cartes ci-dessous parlent d'elles-mêmes.
- Ni de ce fait le respect des paysages et de la protection des monuments historiques comme l'église de Corroy, classée Monument historique, déjà encerclée par 18 éoliennes de grande hauteur, qui serait de nouveau plus impactée encore par ce nouveau projet.
- Ni la protection du cadre de vie des habitants des villages proches lourdement impactés par les nuisances du voisinage, en particulier par le bruit des éoliennes proches.
- Ni les limites nécessaires à la protection de l'avifaune et des axes de migrations,
- Ni les directives concernant la distance minimum de 10 Km de aux domaines viticoles (Vignes du mont d'aout à 7 km)
- Ni la **rigueur technique élémentaire** s'agissant des GES gaz à effet de serre comme de la production en énergie électrique :

1 des GES gaz à effet de serre

Il est plus que léger d'affirmer que « *Se basant sur l'analyse **des données RTE par l'ADEME**, l'étude indique que la substitution de l'énergie éolienne aux énergies fossiles permet d'économiser moyenne l'émission dans l'atmosphère d'environ 300 g de CO₂/kWh. Ainsi, ce projet éolien devrait permettre d'éviter le rejet annuel d'environ 81 000 tonnes de CO₂* »

Des données RTE par l'ADEME, bien sûr ces 2 VRP de l'éolien oublient :

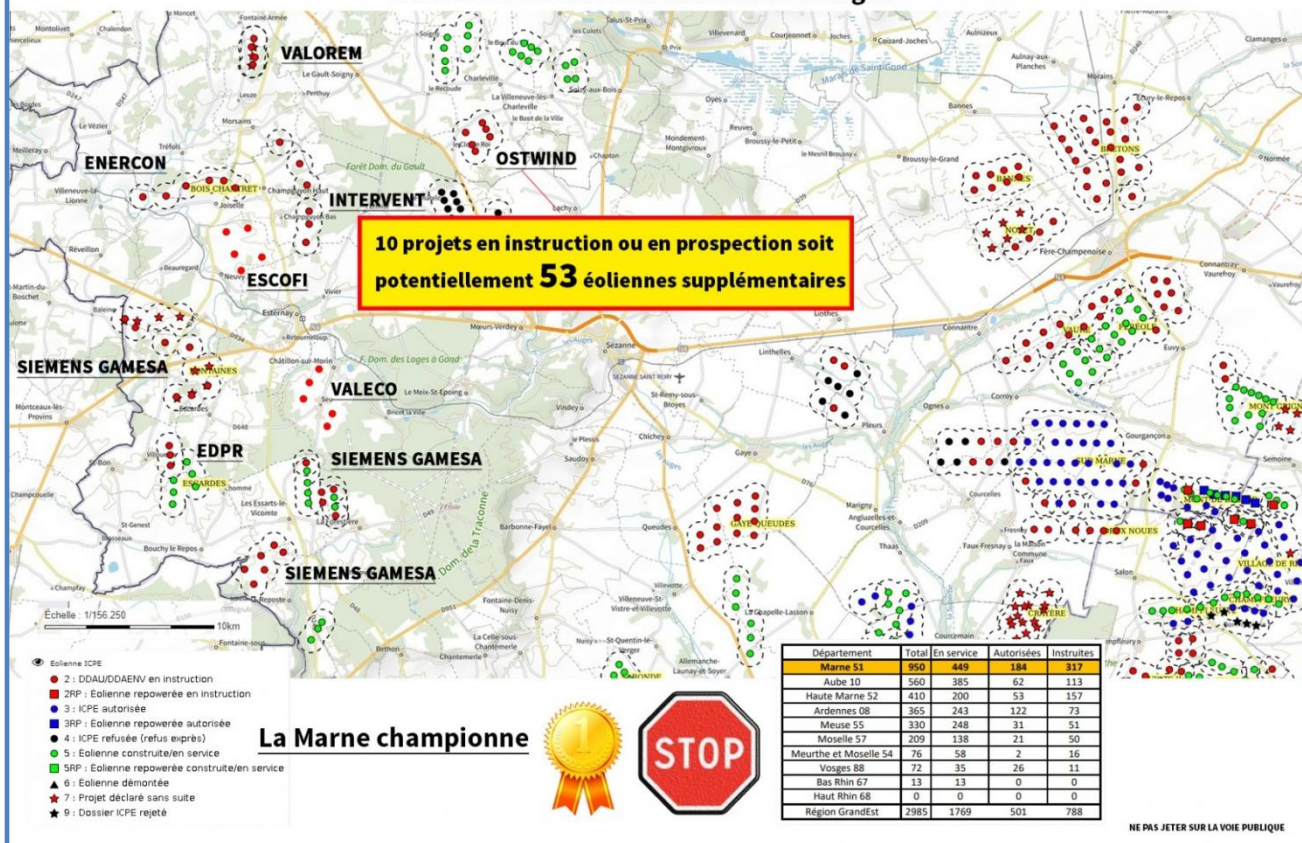
Qu'avec 14,2 gr de CO₂/KWh l'éolien pollue 2 fois plus que le nucléaire 6,6 gr /KWh
Que la trace carbone de la construction transport installation d'une éolienne de MWh
Représente 4500 tonnes de CO₂ soit 40 gr/kwh fourni ; pour les éoliennes de 6 MW
du projet de la Vaure en objet je vous laisse faire le calcul.

2 La Production en énergie électrique

Selon le pétitionnaire de la consommation électrique d'environ 77 100 à 108 000 foyers. : une affirmation tout à fait aussi fantaisiste que L'autorité environnementale dénonce à partir des statistiques de l'INSEE consommation électrique d'un foyer en Grand Est est de l'ordre de 6,6 MWh par an Ce chiffre conduit à une équivalence « brute » pour le projet de l'ordre de 40 900 foyers ; bref une erreur de l'ordre de 100% soulignée par la MRAe.

En précisant que les effets du facteur de charge, maximum 25 %, et de l'impossibilité de piloter ce mode d'énergie ajouté à l'impossibilité de stocker l'énergie électrique **interdirait à ces foyers d'utiliser l'électricité 3 jour sur 4.**

La saturation du Sud Ouest Marnais est une réalité. Sauvons l'environnement de nos villages



La saturation éolienne du Sud Ouest Marnais ci dessus et de la proximité de Fère Champenoise ci dessous

Carte 8 : Contexte éolien au sein du périmètre éloigné

